



Projet d'arrêté ministériel sur le stockage de gaz

## La CFE Énergies s'est opposée à l'abandon de la sécurité d'approvisionnement

Lors de la séance du Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE) du 6 juillet, le Gouvernement a proposé un projet d'arrêté sur le stockage de gaz. La CFE Énergies s'est mobilisée pour s'opposer à ce projet qui mettait en péril la sécurité d'approvisionnement de la France. En effet, celle-ci est au cœur des priorités de notre politique énergétique et les infrastructures françaises existantes de stockage de gaz sont nécessaires pour la garantir, comme le précise l'article 9 du décret de la programmation pluriannuelle d'énergie en date du 27 octobre 2016. La CFE Énergies ne peut que s'interroger sur les raisons qui ont amené le Gouvernement à avancer une telle proposition, qui plus est sans aucune concertation préalable avec les parties concernées.

Alors que le Code de l'énergie soumet chaque fournisseur d'énergie à une obligation de détention de capacité de stockage, le Gouvernement proposait dans son projet d'arrêté que le respect de cette obligation soit vérifié en tenant compte d'instruments de modulation alternatifs (GNL, production et stockage hors France). Contre toute attente, et en dépit d'une situation des stockages français plus préoccupante que jamais avec un niveau de souscription des capacités françaises le plus bas depuis 6 ans, le Gouvernement avait décidé de fixer à 50 % minimum les obligations de stockage couvertes par des installations en France. Or, ce seuil ne permet pas d'assurer la continuité de fourniture de gaz sur l'hexagone lors des épisodes de pointe de froid (que ce soit en volume ou en débit et notamment au risque dit 2 %). Pour la CFE Énergies, un tel seuil affaiblirait de manière irrémédiable la sécurité d'approvisionnement de la France et engendrerait une situation mortifère pour toute la chaîne gazière, avec la fermeture, à nouveau, de sites de stockage français...

Aujourd'hui, il n'est pas admissible de voir les infrastructures de stockages en France sacrifiées alors qu'elles sont essentielles pour garantir la sécurité d'approvisionnement. D'une part, elles matérialisent le soutien nécessaire à la poursuite du développement des énergies renouvelables intermittentes et, d'autre part, elles contribuent à l'équilibre du réseau de transport, ce dernier devenant extrêmement tendu en cas de période hivernale froide.

La CFE Énergies a demandé et obtenu au CSE le retrait du projet d'arrêté sur les stockages de gaz. Ce projet n'avait fait l'objet d'aucune étude d'impact socio-économique. La CFE Énergies appelle l'État à prendre ses responsabilités et à mettre en œuvre une politique énergétique cohérente qui valorise les atouts du système énergétique de notre pays. Cette politique doit privilégier la synergie entre les filières électricité et gaz et doit permettre, par une régulation responsable, aux opérateurs d'assurer pleinement leur mission de service public.

**Soucieuse de l'intérêt collectif, la CFE Énergies reste mobilisée pour contribuer à l'indispensable et urgente réforme de l'accès des tiers aux stockages de gaz naturel (ATS). Elle demande au Gouvernement de privilégier la concertation et le dialogue en vue d'aboutir rapidement à un projet d'arrêté « Stockages » s'inscrivant dans les objectifs de la transition énergétique, et qui soit aussi acceptable et accepté par l'ensemble des parties.**

Contact presse : Georges Louis – [georges.louis@cfe-energies.com](mailto:georges.louis@cfe-energies.com)

**LA CFE ÉNERGIES,**  
**100% LIBRES... 100% VOUS!**

**CFE-CGC ÉNERGIES**  
59 rue du Rocher  
75008 PARIS  
[www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com)  
[presse@cfe-energies.com](mailto:presse@cfe-energies.com)